

L'honorable sénateur Beauregard, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été renvoyé le Bill (239), intitulé: "Loi modifiant la Loi nationale de 1944 sur l'habitation", rapporte que ce comité a étudié ledit bill et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Le Sénat s'ajourne à demain, à onze heures de la matinée.